

Annexe n°11 - Liste des membres de la gouvernance partagée

Le comité de pilotage est composé de :

- S'agissant de l'État :

Le préfet de l'Orne ou son représentant
Le directeur départemental des territoires de l'Orne
La cheffe de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

La présidente de la communauté de communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
Le maire de la commune de Carrouges
Les élus en charge des dossiers inscrits dans le plan d'actions
La cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

Le président du Parc naturel régional Normandie-Maine
Le président du Conseil départemental de l'Orne ou son représentant

- S'agissant des autres partenaires :

Le président du Conseil régional Normandie ou son représentant
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Le directeur du PETR
Le directeur de la Banque des Territoires Normandie
Le directeur de l'Ademe Normandie
Les directeurs territoriaux des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Le responsable de l'opérateur de l'OPAH, le cas échéant
Les directions des organismes HLM

Le comité technique est composé de :

- S'agissant de l'État :

La cheffe de service de la coordination interministérielle de la préfecture de l'Orne, référent départemental PVD
La responsable de la mission MATTE de la DDT et chargée de mission ANCT
La cheffe de l'UDAP de l'Orne

- S'agissant des collectivités bénéficiaires :

Un/une élu/e référent/e PVD pour la communauté de communes et la commune
Des représentants de l'administration de la commune et de la communauté de communes
La cheffe de projet PVD

- S'agissant des partenaires signataires :

La directrice du Parc naturel régional Normandie-Maine
Le référent PVD au Conseil départemental de l'Orne
D'autres services du CD en fonction des enjeux du plan d'action, si besoin

- S'agissant des autres partenaires :

Un représentant de la Région Normandie
Les bureaux d'études, consultants accompagnant les collectivités dans la réalisation de leur stratégie
Un représentant du PETR
Un représentant de la Banque des Territoires Normandie
Un représentant de l'Ademe Normandie
Un représentant par chambre consulaire (CCI, CMA, Chambre d'agriculture)
Un représentant de l'opérateur de l'OPAH, le cas échéant
Un représentant par organisme HLM

